PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

AVEC LA COLLABORATION

Du DR. SMALLWOOD, M. D. L. D.

AVIS.

Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à DEMONTIGNY & CIE., affranchie, sinon elle sera refusée.

Annonces 10 cents par ligne, invariablement publiée dans les deux langues. Adresses d'affaires, \$5 par an. On n'a pas droi à plus de deux lignes pour ce prix.

Abonnement UN DOLLAR par an, payable d'avance. Tout abonne-

ment doit dater du 1er Septembre.

On ne souscrit pas pour moins d'un an.—Pour discoi tinuer d'être souscripteur il faut donner un mois d'avis avant l'échéance de l'au née d'abonnement.

Extrait de la loi concernant l'Agriculture, 20 Victoria, Chap. 32, Section 15: "Si les dites Chambres ou aucune d'elles publie un Journal mensuel etc., il sora du devoir des Sociétés d'Agriculture qui reçoivent une part de l'allecation publique de donner avis du temps et du lieu de leurs Exhibitions dans les journaux ainsi publiés ou adoptés par les dites Chambres respectivement."